

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024 A 19H00

## PROCES VERBAL

Date de convocation : 6 décembre 2024

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : Mme BARLOU, Mme BARON, Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, M. DUBOIS, M. FERRAGU, M. GUERINEAU, M. LANDOIS, M. MORLE, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET, M. P. TAFILET et M. VANDECASTEELE

Etaient absents : Mme BELLANDE (pouvoir à Mme DOUAUD), Mme CAMIUS (pouvoir à M. P. TAFILET), Mme DRUARD (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FILLON (pouvoir à M. A. TAFILET) M. HENRON (pouvoir à Mme BARON) et Mme JULLIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU)

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : Mme DOUAUD

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme HUREAU

Préambule :

- Information de la démission de Dominique DURAND

Le Maire précise que la Préfecture l'a informé de son acceptation après l'envoi des convocations pour cette présente séance. La liste « une nouvelle dynamique pour Montoire » étant épuisée, il ne peut être nommé de nouveau conseiller municipal, et l'élection d'un nouvel adjoint sera donc proposée lors du prochain Conseil de janvier, comme us avec les services préfectoraux. Avant de présenter le premier point à l'ordre du jour, il tenait quand même à souligner les actions de Dominique et le remercier pour le travail qu'il avait pu faire au long de ses cinq ans.

Jean-Yves FERRAGU trouve qu'on passe un peu rapidement sur ce point : il souhaite savoir s'il s'agit d'une démission ? C'était le premier adjoint, il veut savoir ce qui s'est passé.

Arnaud TAFILET lui répond que l'un des motifs principaux était un désaccord, et notamment sur le dernier point voté lors du dernier Conseil municipal sur le sujet de la pointe. C'est celui qu'il a en tête, surtout dans son courrier. Après, l'échange qu'ils ont eu verbalement leur appartient. Il communiquera le courrier de Dominique au conseil.

Jean-Yves FERRAGU trouve que ça paraît un peu léger.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il lui rapporte les éléments qu'il a sa connaissance. Il fera suivre le courrier et propose aux conseillers que le souhaite, d'aller voir Dominique, et d'échanger avec

lui. Il n'échangera pas de la discussion qu'il a eue en face à face avec Dominique, il n'a pas à la rendre publique. Après, si vous voulez des infos, allez le voir. Vous pourrez échanger avec lui.

Ignif CHARTEUR-MAECOT indique qu'elle souhaite rendre hommage au 1er adjoint démissionnaire pour son engagement : Homme discret, humble, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler à ses côtés sur différents dossiers. C'est une bonne et belle personne sur qui on peut toujours compter. Il a œuvré avec beaucoup de justesse auprès des associations montoiraises dans l'intérêt de tous. Je le dis avec force, nous perdons un collègue élu, élément clé de notre conseil municipal. Depuis quelques jours, j'ai reçu des messages des présidents et des présidentes d'associations. Aussi, j'ai l'accord d'une personne qui est à la présidence d'une association montoiraise qui souhaite que je lise son message : « Bonjour Dominique, c'est une grande surprise que l'annonce de ta démission. Même si ta position en tant que mandataire de la vie associative n'était pas du tout confort avec notre mine et ses adjoints et adjointes, il n'en reste pas moins que tu fés démissionné comme tu as pu pour représenter cette vie associative. Roulage important d'un Montoire entre tous les concitoyens. Aujourd'hui, comme j'aime le rappeler, c'est un lien social très très important pour notre commune. Arnaud TAFILET, le Maire, lors d'une réunion de présentation d'un événement se vantait et était fier que Montoire fut l'ort d'archivés associatives. Mais ce n'est certainement pas grâce à lui, vu l'énergie que certaines associations sont obligées de déployer pour finaliser leurs projets. En plus, au regard de la municipalité, elles ne font pas toutes l'objet des mêmes considérations. Dominique, tu es toujours été là pour essayer de ruser des liens et aider au maximum de ce que permettait les fonctions. Je t'en remercie, mais voilà encore un départ qui va nous manquer, sois-en sûr. Saku Dominique, et au plaisir de te rencontrer et de partager des moments de convivialité ».

Arnaud TAFILET lui répond qu'il invitera bien entendu le personnel de l'association sus-citée à venir le rencontrer. Il précise qu'il ne peut pas laisser dire, de façon générale au niveau de Montoire, qu'on ne traite pas les associations de la même façon, sans vraiment dire ce qu'on veut, que les gens soient pour le municipalité ou contre le municipalité. Il a toujours traité de la même façon les associations et va même traiter un secret : il a même tendance à favoriser celle qui aurait tendance à être contre lui. On pourra lui dire ce qu'on veut, c'est une réalité. Et ça peut se prouver par plein de choses : ce qui a été voté avant notre mandature a été voté, indépendamment des idées des uns des autres. Et ça, là-dessus, il est vraiment très tranquille, il n'y a aucun sujet. Et quand même il y aurait eu des désaccords potentiels entre Dominique et lui-même, il n'a jamais eu de problème avec Dominique. Ils ont travaillé ensemble et c'est pour ça qu'il lui a rendu hommage en reconnaissant le travail qu'il avait fait.

### 1°)- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

Si le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024 n'appelle pas d'observation, il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir l'adopter.

Nicolas MORLE indique qu'il a quelques remarques. Il lui a semblé avoir noté une coquille, page 6. On profite dans sa bouche les propos suivants, au sujet de la pointe, il souhaitait mettre des pleureux et mettre une durée limitée, au lieu que ce soit une durée illimitée. Il ne pense pas qu'il ait indiqué que le contrat avait une durée limitée. Le contrat avait au contraire une durée illimitée, ce qui était l'objet de ses difficultés. Donc, première coquille, page 6, ce n'est pas très intéressant, ce n'est pas très important. Illimitée au lieu de limitée. Autre coquille, pour parler de la l'adjointe au maire, page 10 : il a été interpellé par Sophie DOUAUD, qui lui a rapporté que le traitement de l'adjointe au patrimoine était dégressif. Ça n'apparaît nulle part. Alors, peut-être que cela ne s'entend pas dans la retransmission et il arriverait que ça soit mentionné. Ensuite, il a une demande de précisions, concernant la pointe : Arnaud TAFILET nous a indiqué qu'on ne peut pas

dire qu'il n'a jamais répondu à ses questions. Amaud TAFILET a indiqué qu'il a répondu à des éléments, il a provoqué des commissions, enfin, les commissions générales. Il voulait souligner qu'Amaud TAFILET n'a jamais répondu, par écrit ou par oral, à 5 éléments : pourquoi l'entretien d'une parcelle privée relève-t-il de la commune [...].

Amaud TAFILET le coupe et lui indique qu'on ne refait pas le conseil précédent.

Nicolas MORLE le coupe à son tour et lui répond qu'il a dit qu'il avait répondu aux questions, que ce n'est le cas [...].

Amaud TAFILET le coupe et lui répond qu'au point du procès-verbal, on fait les points qui manquent au procès-verbal. On ne refait pas le conseil de la dernière fois.

Nicolas MORLE lui indique qu'il n'a pas répondu aux éléments importants et qu'il y a des propos énoncés de sa part (Amaud TAFILET), dans le procès-verbal du 22 novembre 2024. Sur la maison Girardin, page 21 : le permis de démolir a été déposé sous l'ancien mandataire. Ensuite, INWRAP voulait faire des prélèvements dans la maison. C'est faux. Le permis de démolir a été [...].

Amaud TAFILET le coupe à nouveau et lui rappelle, encore une fois, qu'on n'est pas là pour commenter ce qui a été fait l'autre fois : s'il y a des erreurs dans la retranscription du procès-verbal, on les donne.

Nicolas MORLE le coupe et lui indique que ce n'est pas une erreur, c'est bien ses propos.

Amaud TAFILET lui répond que si c'est ce qu'il avait dit dans le conseil municipal dernier et que ce n'est pas le moment de la transcription, on note. S'il y a des erreurs de ma part ou autres, ce n'est pas le sujet ce soir. Il lui fait remarquer qu'en plus ce qu'il dit est faux.

Nicolas MORLE reprend que ce qu'il dit et précise que le permis a été déposé en 2019, il a été obtenu par [...].

Amaud TAFILET le coupe à nouveau et lui rappelle qu'on ne fait pas le débat du procès-verbal.

Nicolas MORLE reprend et lui fait remarquer qu'il a dit que le permis avait été déposé, ce n'est pas pareil, il a été obtenu.

Amaud TAFILET lui répond que s'il veut lever sur les mots, il le coupe tout de suite [...].

Nicolas MORLE le coupe à nouveau et répète que ce n'est pas du tout pareil, il n'y avait pas de prescription de INWRAP sur le permis de démolir qu'il a eu l'occasion de regarder et il avait même souligné en conseil ses conclusions.

Amaud TAFILET lui rappelle qu'on ne fait pas le débat, qu'il lui amène les éléments, il n'y a pas de problème, ce qu'il dit, et il lui demande d'arrêter de le traiter quelque part indirectement de manière [...].

Nicolas MORLE le coupe et lui dit qu'il s'est trompé, que c'est faux ce qu'il dit.

Amaud TAFILET lui répond Non, qu'il soit ce qu'il dit, et qu'il soit ce qui est fait. On ne refait pas le débat du dernier conseil, c'est comme ça. Il lui demande de relever les points qui sont faux, et d'arrêter d'inclure de nouvelles choses.

Nicolas MORLE indique que les propos exprimés par le Maire sont faux, qu'il peut le démontrer.

Amaud TAFILET lui répond, encore une fois, qu'il lui demande d'arrêter ça, qu'il lui demande de donner uniquement les réactions sur le procès-verbal. Il précise qu'on vérifie les auto, il n'y a pas de soucis puisqu'on a tous les éléments, ce qui est relativement pratique.

**Le procès-verbal est adopté**

## 21) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

2.1. – Délivrance à M. DAUBERCIES Bernard d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la sépulture particulière de sa famille ;

2.2. – Délivrance à Mme MOUSSU, Eliane, Claire née RAHARISON VCLATANTELY d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la sépulture particulière de sa famille ;

2.3. – Renouvellement à Mme MERCEUX Isabelle, Anita d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la particulière de sa famille ;

2.4. – Renouvellement à M. BERTRAND Michel d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la particulière de sa famille.

*Il en est pris acte*

## 3°) - INTERCOMMUNALITE : Modalités d'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Le Maire expose que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 17 août 2015, fixe pour la France des objectifs ambitieux en matière de réduction de la consommation énergétique finale, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à prendre toute leur part dans un effort national partagé.

L'article 188 de cette loi, codifié à l'article L. 228-26 du code de l'environnement, impose notamment à tous les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de réaliser un Plan climat air énergie territorial, outil de territorialisation des objectifs définis au niveau national.

D'autre part, l'article L. 228-25 du code de l'environnement prévoit la réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Le loi énergie climat de 2019 a ouvert aux EPCI soumis à cette obligation la possibilité d'intégrer leur BEGES au PCAET, de manière à les exonérer de procéder à une publication séparée. La Communauté souhaite se saisir de cette opportunité et ainsi réaliser son BEGES dans le cadre de la démarche PCAET.

La GATV conçoit ainsi le PCAET comme un outil stratégique et opérationnel lui permettant d'assurer pleinement son rôle de coordonnateur de la transition énergétique sur son territoire, avec pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets. Le code de l'environnement prévoit en outre que :

- l'établissement public qui engage l'élaboration de son PCAET en définit les modalités d'élaboration et de concertation ;
- le PCAET est soumis à déclaration d'intention définissant le contenu et les modalités de publication.

Le conseil communautaire doit donc formaliser d'une part l'engagement de la démarche par une déclaration d'intention, d'autre part fixer les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET et en informer ses communes membres.

Par délibération TV2024-09-16-32 du 16 septembre 2024,

Considérant l'obligation pour la communauté d'agglomération d'élaborer un BEGES, en sa qualité d'EPCI de plus de 50 000 habitants ;

Considérant l'obligation pour la communauté d'agglomération d'élaborer un PCAET, en sa qualité d'EPCI de plus de 20 000 habitants, désigné comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire ;

Considérant que ce document-cadre constitue le support d'un projet territorial de développement durable dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, révisable tous les six ans ;

le conseil communautaire de la CATV a :

- approuvé son engagement dans la démarche d'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;
- approuvé la mutualisation de cette démarche à celle de la réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), dont le plan de transition sera intégré au plan d'actions du PCAET.

préscrit l'élaboration du PCAET selon les modalités d'élaboration, de gouvernance, de concertation et procédure censuées dans la déclaration d'intention en pièce jointe.

Proposition de :

En **PRENDRE ACTE**.

Jingyi CHARTIER-MALECOT indique qu'elle est en ligne avec Dominique DURAND et qu'il demande pourquoi la transmission est coupée.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il s'en est rendu compte, que ce n'est plus coupé, que ça a été remis.

Jingyi CHARTIER-MALECOT lui répond qu'il ne faudrait peut-être pas couper quand elle intervient.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il faudrait arrêter avec les suppositions, les vilains petits canards ou la Maire n'est pas genti! : « est-ce que vous m'avez vu toucher à quelque chose sur le téléphone ? » Après, il s'est peut-être trompé de compte quand il renchérit, ça il veut bien, c'est en direct. Mais de toute façon, quoi qu'il en soit, c'est enregistré, donc un compte ou un autre, c'est là et en direct. Arrêtons un peu : un coup le micro il ne marche pas parce que c'est moi, un coup on m'a coupé, il faut arrêter un petit peu. Il interpelle Nicolas MORLE : est-ce qu'il y est quelque chose quand il n'y a plus de piles dans le micro ? Il faut arrêter un petit peu. Arrêtons de jouer à ça, c'est ridicule. Donc ça fonctionne bien sur le compte de la mairie.

Pierre BERNEAU MERLET expose que c'est indéniablement le au plan climat, air, énergie de la communauté commune, c'est une question qu'on l'avait déjà posée : est-ce que ce ne serait pas judicieux que nous, même à l'échelle communale, on s'interroge sur nos propres consommations, les émissions de gaz à effet de serre et sur un plan d'action ? C'est quelque chose qu'on a pu dire en commission quand a été évoqué le fait d'acheter des réducteurs d'eau : pourquoi pas cette action, mais de la remettre dans une perspective plus globale et commencer par ce côté diagnostic. On prend acte que l'intercommunalité y travaille, mais ça serait très bien que la collectivité municipale y travaille aussi.

Arnaud TAFILET lui répond que ça peut faire doublet et que lui pense que c'est un travail hyper dense pour recruter un chargé de mission, s'appuyer d'un bureau d'études, c'est que c'est quand même un sujet vaste et complexe. Après, on peut regarder à notre échelle ce qui peut être intéressant sur Montoire, mais de là à comparer à ce PCAET ou BEGES ou les autres, on est dans des mondes pas simples, qui ne s'imposent pas en fait.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond que le fait n'est pas de forcément avoir le même niveau de détail, mais de pouvoir suivre les consommations de chauffage, d'eau, du matériel...

Arnaud TAFILET lui répond que c'est suivi. Nos consommations électriques, gaz et autres, c'est fait ; dernièrement, notre directrice l'a fait pour l'électricité, je l'ai fait pour le gaz, et en fait on a

3/20

renoncé tout au bâtiment et donc on peut suivre de façon précise. C'est global, parce qu'on a un bâtiment, mais on a la consommation, et donc ça nous permet de voir l'évolution, notamment en tarifs, c'est autre chose, mais au moins en kWh et autres, pour voir les dépenses et ce qu'il y a peut-être à corriger.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond qu'il ne serait pas surpris qu'en terme de contrôle de gestion on puisse être en capacité de contrôler les consommations gaz et électricité sur Montoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 47) - **SANTÉ** : Subvention de fonctionnement pour le maintien du dispositif PAIS

Le Maire rappelle que par délibération 03.07.2021 du 9 juillet 2021, le conseil municipal avait voté à l'unanimité l'adhésion à la Plateforme Alternative d'Innovation en Santé (PAIS). Ce dispositif permet de lutter contre la désertification médicale, diminue le recours aux services d'urgences hospitalières, et par là-même le recours aux transports médicalisés. Il permet ainsi de faire faire des économies à la société. Et tout cela pour un investissement financier minime si rapporté à la population utilisant le dispositif. Il est également une solution de consultation d'urgence pour les montoisais, en autres, qui n'ont plus de médecin traitant depuis le départ des Drs. Agout et Lafaye en début d'année.

Les médecins adhérent au dispositif perçoivent une subvention de 430 €/mois pour leur secretariat (après formation des secrétaires à la gestion des appels par le SAMU41 et formation aux documents administratifs par la CPAM41). Ils s'engagent aussi à mettre en place une gestion des Soins Non Programmes (le règlement de ces « astreintes », d'un montant de 100€/j en semaine de 9h à 20h et de 30 € le samedi matin de 8h à 12h est conditionné à la validation de ce tour de garde par le SAMU41).

Jusqu'à cette année, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher (CD41) apportait un soutien financier à l'association pour couvrir les dépenses annuelles pour le secteur Montoire-sur-le-Loir. Le CD41 a informé l'association du non renouvellement de ce soutien financier sur l'ensemble du département à compter de 2025.

Proposition de :

**DECIDER** du versement d'une subvention de fonctionnement maximale d'un montant de 4 000 € pour l'année 2025 à l'association PAIS pour lui permettre de continuer son action sur notre secteur ;

**INSCRIRE** cette dépense de fonctionnement au budget principal 2025.

Pierre BERNEAU MERLET expose que sa position n'est pas encore faite et qu'il n'est pas opposé à ce que l'on subventionne un dispositif de santé qui rend service au plus grand nombre. Par contre, il trouve qu'on a peu d'informations : 40 000 euros, c'est une somme importante. C'est un quart du budget d'investissement. Et il trouve qu'on demande de se positionner avec peut-être une association qui demande 1 000 euros. On lui demande de dire, OK, mais 1 000 euros, ils servent à quoi ? Quel est le budget global de votre association ? LA, on n'a pas ça. Alors, le PAIS a un statut associatif. Ça fonctionne en assemblée générale ?

Arnaud TAFILET lui confirme.

Pierre BERNEAU MERLET reprend : quel est le budget annuel global du PAIS ? Quand on dit qu'on paye 40 000 euros, mais 40 000 euros, et moi 40 000 euros, ils servent à quoi ? Ils servent à payer les heures de médecin, les heures de secrétaire. Est-ce que ça sert à payer une animation départementale ? Et puis, qui paye ? Est-ce que le Territoire vendémouais abonde ? Est-ce que d'autres communes abondent ? Est-ce qu'il y a une répartition par rapport aux habitants ? Ou est-ce que finalement, c'est Montoire qui va payer pour toute la vallée ? Il ne sait pas quels

3/20

sont les contours géographiques de PAIS. Il croit qu'il manque un certain nombre d'informations. Il laisse le Maire répondre et puis, il aura peut-être d'autres choses à dire.

Arnaud TAFLET lui répond que le montant de financement proposé, il insiste sur un montant maximal, c'est effectivement pour financer les activités des médecins et une partie des secrétaires. Ça, ce sont les coûts qu'il a donnés tout à l'heure : c'est les 100 euros par jour, plus les 430 pour le secrétaire : c'est ça, le montant de financement. Aujourd'hui, le PAIS Loin-et-Cher, c'est... Parce qu'il y a un PAIS, c'est quasiment certain qu'il ne s'arrête ; en fait, il y avait trois zones. Il y avait sur Salbris, le Contrôle-en-Sologne, donc Centre / Saint-Georges-sur-Cher / Montichard, et nous, notre territoire. Salbris, c'est quasiment sûr que ça va s'arrêter. Il nous, peut-être en Sologne, et si, je ne me trompe pas, c'est le concours qui reprend le financement. Ils ont, peut-être, 11 médecins, je crois, dans leur système. C'est les premiers, donc ça, c'est bien développé.

Et donc, pour nous, il y a les 4 médecins. Donc, nous en avons 3 à Montoire, les Drs Laranck, Vignasse, Damard, et le Dr Dubois de Couture. Donc, à ce jour, l'enveloppe, elle est pour ce montant de médecins et secrétaires. Il n'y a rien d'autre que ça. Ça sert à ça. La répartition, c'est ce qu'il a dit avant. Aujourd'hui, moi, ce qu'il propose, c'est de mettre aux voix l'enveloppe maximale. L'objectif étant de la faire baisser en la répartissant sur des participations d'autres collectivités. Aujourd'hui, le Communauté d'Agglo et le département ne prennent pas en charge. On en a réaffecté, ils ne veulent pas... Ce n'est pas une critique, c'est un constat. C'est leur vision, c'est leur choix. Les lignes budgétaires sont difficiles, il l'entend. Donc, eux ne financent pas. Maintenant, à voir les dons communs. Je sais que d'autres communes sont prêtes à soumettre à leur conseil la même chose pour financer une partie de l'asso. Donc, il attend les retours des docteurs pour avoir une vision précise de la cartographie des patients bénéficiaires de PAIS pour pouvoir s'adresser aux plus larges parce que finalement, on sait qu'en a des gens de la Sarthe qui viennent, on sait qu'on a les gens d'Indre-et-Loire. Donc, ce n'est pas forcément qu'à notre Communauté d'Agglo ou au territoire proche Montoire de s'emparer de ce sujet ; pour lui, il est plus large.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond que c'est encore moins à la seule ville de Montoire et ses 3400 habitants de payer pour la totalité et la Vallée et la Sarthe et...

Arnaud TAFLET lui répond qu'il entend, sauf que ce soir, si on ne délibère pas sur ce sujet, il entend le côté financier, c'est pour ça qu'il travaille dessus, parce qu'il le rejoint sur les propos. Cependant, si ce soir, on n'en acte pour rien, on sait parfaitement qu'il n'y a plus PAIS. L'équation est assez simple, finalement.

Pierre BERNEAU MERLET expose que c'est souvent que on nous propose de prendre des décisions : c'est jusqu'à ce soir même, c'est jusqu'à la fin de... Il se souvient, il y a 2 ans ou 3 ans, on s'est retrouvé qu'il fallait absolument voter les travaux de l'ex-école Clémenceau, il n'y avait pas de plan, à peine le budget, et c'était ce soir ou jamais. Ça démontre une incertitude. Alors, peut-être pas que à cœur de votre part, de la part de l'équipe PAIS, aussi, vous nous communiquez un document d'assemblée générale du mois de septembre, on a eu 2 conseils entre-temps, on aurait pu organiser des commissions sur le sujet pour avoir déjà des éléments. On se retrouve au dernier conseil de l'année, à quinze jours de la fin d'année, pour dire si on ne signe pas aujourd'hui ; on ne prend plus rien pour le 1<sup>er</sup> janvier. Je me dis que si vous réunissez des maires en janvier, de communes notamment, est-ce que vous voulez payer ? Ils disent bon, de toute façon, vous avez voté 40 000, il n'y a pas la même urgence par rapport à ce qu'on a en janvier. Il y a un mois en disant : tout le monde doit cotiser parce que nous, Montoire, on ne paie pas la totalité et chacun doit payer pour la part de service ou la quote-part d'habitants. La question qu'on peut se poser : est-ce que c'est les habitants, les patients qui ont fait appel l'année dernière ou est-ce que finalement, c'est sur le nombre d'habitants au moment du recensement ? Parce que chaque habitant est susceptible de faire appel à un médecin et on ne peut pas participer. On a eu

une commission générale concernant l'hôpital. A l'époque, on ne savait pas si l'investisseur allait au bout, il a été surpris et il l'a expliqué qu'il n'y avait pas eu une nouvelle commission générale avec les élus de Montoire et avec les élus des communes autour pour repérer de l'hôpital une fois qu'on a eu la réponse négative de l'investisseur. Là maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? Là, on se pose sur un sujet qui est pour lui un sujet de territoire où la commune doit répondre. Il craint que cela ne fasse jurisprudence. Il faut payer à hauteur de 40 000 euros par an : on aurait eu une décision qui disait, on paie janvier, mais au 31 janvier, on reporte d'un mois ce qui permettrait d'organiser la réunion qui n'a pas été organisée jusqu'à maintenant. Vous Montoire est gentil, on prend le territoire de leur de l'an pour un mois, mais pas pour l'année. Ce qui peut mettre la pression sur les élus des autres communes c'est que si on leur donne un chèque à hauteur de 40 000 euros, disons, quand ça dépassera les 40 000, il faudra venir nous chercher.

Arnaud TAFLET lui répond que ce n'est pas un engagement Ad vitam Aeternam et pas une jurisprudence, c'est un engagement pour l'année, ça ne va pas au-delà. Les anticipations ci-dessus, par exemple, par rapport aux subventions, ce n'est pas de notre fait si l'Etat nous tombe dessus en nous disant que nous n'avons que tant de jours pour faire, etc. Et je suis bien content sur ce sujet-là d'avoir trouvé l'Etat, notamment parce que sans eux, on n'aurait pas de France Service à Montoire qui, je le rappelle, est en charge de la municipalité et non de territoire ventriculaires, c'est bien un projet municipal. Si on ne s'était pas montré perturbé et si il n'y avait pas eu les relations qu'il fallait, on n'aurait pas de France Service à Montoire. Il n'y aurait rien eu. C'est vrai que ça c'est fait dans l'urgence. Je reconnais, même pour nous : aller démarcher les entrepreneurs, heureusement qu'il y avait un réseau parce que sinon, on n'aurait jamais eu les devis pour pouvoir faire la demande de subvention et on n'aurait pas eu les éléments ; il rappelle au passage, grâce à différentes choses, même dans l'urgence, on a réussi à financer un projet à 90%. Sur le sujet du PAIS, encore dans l'urgence, c'est un constat, il y a eu une assemblée générale il n'y a rien à dire là-dessus. Il y a eu l'Assemblée générale en septembre, il y en a eu aussi une il y a eu une ou deux semaines, il ne sait plus si c'était la semaine dernière ou la semaine précédente.

Pierre BERNEAU MERLET lui fait remarquer qu'il le sait, qu'il l'a lu dans le document. Arnaud TAFLET lui répond qu'il a eu les éléments au moment de l'AG, et si il va encore plus loin dans son niveau temporel, suite à la position qu'il a prise lors de cette AG : ça a fait réfléchir et il sait que ça a été rediscuté depuis au Conseil Départemental, pour la même finalité. Mais il sait que ça a été rediscuté au Conseil Départemental. Donc ça a eu la même, déjà, d'interpeller différentes personnes et de soulever les choses. Aujourd'hui, on est toujours au même point, certes. Mais malheureusement, si on n'intervient pas, il est très clair que le système amènera parce que c'est une asso. Et comme toute entité devant de l'argent, il y a des procédures d'attente, etc. au bout d'un moment, il y aura la dissolution d'une partie de l'association.

Pierre BERNEAU MERLET pense que, oui, la dernière AG a eu lieu le 5 décembre, mais on ne sait pas ce qui s'y est dit, on n'a pas le compte rendu. Depuis celle de septembre, quand on a le compte rendu, on essaye pu se retrouver... Il fait remarquer que le Maire le reprend sur l'entente de Nicole Clémenceau, mais il pourrait donner l'image du carpiage : on se débecte d'abord et on a le budget après. Ça, c'est sur la forme. Sur le fond, il trouve que voter 40 000 euros maintenant lui paraissent coûteux pour Montoire et en dehors d'un contrôle municipal ; on dirait un douzième de la somme, on paye quelques milliers d'euros pour éviter que le système s'arrête et l'urgence, dès le 31 janvier, on réunit tous les maires pour apporter ce sujet à une échelle territoriale.

Arnaud TAFLET lui répond que très clairement, il soumettra l'enveloppe maximale et il insiste sur le terme « maximale » au vote parce qu'il n'a chimiquement pas envie, après ces décisions collectives, que le système tombe.

Pierre BERNEAU MERLET a le sentiment que le Maire n'a pas envie d'aborder le sujet avant. On avait deux mois ou trois mois pour faire des réunions là-dessus et avoir des réponses sur quel est

le budget global, qui peut payer. Forcément, en s'y prenant au 13 décembre, c'est difficile de trouver une réponse.

Arnaud TAFILET lui répond que non puisqu'on n'avait pas à en parler. Pourquoi ? Parce que justement, il y avait des discussions avec d'autres instances pour trouver des fonds. Là, il s'est proposé pour une solution de dernier recours puisque tout était épuisé. C'est ça qui s'est passé entre septembre et la dernière année AG : c'est des discussions pour trouver des solutions.

Jean-Yves FERRAGU rejoint complètement Jean Pierre BERNEAU MERLET et voudrait ajouter quelque chose : si on investit 41 000 € pour le PAIS, qu'il trouve très bien, il serait bien que les communes limitrophes qui en profitent, participent également, il rappelle qu'il va y avoir un budget à engager aussi pour la rénovation de la maison de santé.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il en parlera en questions diverses.

Jean-Yves FERRAGU lui demande si ça a été budgété, ça ?

Arnaud TAFILET lui répond que la maison de santé a été budgétée sur les lignes budgétaires de cette année.

Pierre BERNEAU MERLET indique que c'est un aspect cumulatif. Là, on nous dit qu'il faut payer pour le temps de présence d'attraits de médecins mais aussi du secrétariat. Il faut aussi payer les contributions qu'on a sur les locaux. Finalement, il y a énormément de professions qui aimeraient bien qu'on leur fasse une subvention, il est sûr que les commerçants aimeraient bien qu'on leur donne 40 000 euros pour avoir du personnel pour faire les cadeaux en fin d'année. Ça mérite des questions autres aussi de savoir si c'est bien la collectivité de payer tout ça.

Arnaud TAFILET répond qu'il n'en doute pas une seconde. Il sait que c'est un système qui fonctionne. Il sait qu'aujourd'hui, comme beaucoup de personnes dans la salle, il n'a pas de médecin, son médecin est parti. Il n'est pas inquiet de ne pas avoir de médecin, il sait qu'il y a ce système-là : si demain, il est malade, si un membre de sa famille est malade, il sait que sous 48 heures, la personne aura un rendez-vous. Ça, pour lui, c'est un mode collectif. Pour une fois, ce n'est pas que sa voix qui compte. Il se permet de mettre ses voix, ça, ce soir. Mais au moins, on présente un système de santé qui fonctionne, qui est plébiscité par nos médecins. Et si on s'engage rien, lui, au moins, il aura fait sa part. Oui, c'est vrai qu'on pourrait répartir les coûts. Ça, il est entièrement d'accord, mais sur plein de choses, finalement. On peut partir sur plein d'éléments. On est la ville centre, on est la ville le centre. Mais c'est des systèmes dont on a besoin. Nos praticiens sont fatigués parce qu'ils absorbent des patientelles de partout. Et à jouer, on peut jouer modérément, lui, il connaît sa position, elle est très claire : il est prêt à y aller parce qu'on va perdre nos médecins. On y va tout droit. Si on ne fait rien, au moins, on tente quelque chose. Il entend, payer d'autres personnes, etc. On n'a qu'un médecin à Montbray demain, vous allez voir ce qu'il va se passer. Il n'y a pas que les médecins qui vont partir. Il y aura d'autres choses, il y aura d'autres conséquences. Alors, oui, c'est sûr, ce n'est pas une raison pour tout arrêter, on est d'accord. Mais il pense que c'est vraiment un sujet qui est important. Il a été appelé par différents praticiens, pas que des médecins généralistes, depuis cette intervention-là, il a été appelé dans la semaine par plusieurs personnes qui, effectivement, même le geste. Après, il n'est pas là pour ça. Ce qu'il veut, c'est qu'on présente notre secteur de santé à l'emploi qui est déjà compliqué.

Pierre BERNEAU MERLET indique que si sa proposition avait été de nous engager sur un mois de dispendant de 3 500 euros pour que ça ne s'arrête pas au 31 décembre et avant le 31 janvier on réunirait une ou deux commissions pour que toutes les communes participent financièrement et puis qu'on réfléchisse à la suite. Parce que là, on fait on paie 40 000 € cette année, mais en 2026, en 2027, qu'est-ce qu'on va être la suite ? Il va y avoir une transition entre le PAIS et le SASS. Est-ce qu'il y a d'autres dispositifs ? Avant de lâcher les onze autres mois, il serait bien que le sujet soit engagé. Donc, si on vote d'abord, je pense qu'il n'y aura pas de réflexion avant novembre de l'année prochaine, et on sera tout seul à payer, ce qui me paraît dommage.

9/20

Arnaud TAFILET lui répond qu'il y aura une discussion nécessairement avant novembre, puisque, avant novembre de l'année prochaine, certainement en janvier maintenant, compte tenu de la date à laquelle nous sommes. C'est très clair qu'il y aura une réunion déclenchée à Montbray pour traiter ce sujet, puisque c'est juste normal et nécessaire. Après, il se passera ce qui se passera. Les communes d'ont out, d'ont non. De toute façon, déjà, il n'est pas sûr que, en séquestrant le paiement, parce que c'était des assés qui ont des commissaires aux comptes, il n'est pas sûr que, du coup, ça ne va pas permettre de passer le cap à l'assé, très clairement, parce que ça va rester sur un statut précaire et il n'est pas convaincu que ça passe, et on va remettre le sujet, donc, x ou y sur la table. Enfin, on y va tout droit. Et encore une fois, il insiste, il parle de 2025. C'est clairement marqué, ce n'est pas pour...

Pierre BERNEAU MERLET indique que c'est pour 40 000 €.

Arnaud TAFILET confirme et reprend, pour les 40 et même 41 000 €, pour être précis.

Nicolas MORLE indique qu'il comprend très mal le dossier, parce qu'on ne l'a pas préparé et que le Maire n'a pas souhaité faire de commission et tout ça. Il rejoint les propos de Pierre : le Maire a dit, s'il y a bien compris que les PAIS autour de Montbray et Contre feraient et celui de Sologne ferait.

Arnaud TAFILET lui répond que ce n'est pas ce qu'il a dit, il a dit que Salbris allait très, très probablement, même certainement, sûrement s'arrêter. Il a dit que le Contre-en-Sologne, donc Combrès et Montbray, eux, allaient continuer puisque le comcom prenant à sa charge, les 11,5 médecins, soit 110 000 euros, quelque chose de ce type-là.

Nicolas MORLE précise donc que le PAIS local vers Montbray, continue grâce à la subvention de l'aglo mais pas Montbray : l'aglo amène de financer le PAIS ?

Arnaud TAFILET lui répond que l'aglo ne financerait pas le PAIS sur notre territoire puisque c'est le département qui a financé après l'ARS au départ, qui s'était désengagé. Le département amène les subventions au 31 décembre d'où la reprise par le comcom du Contre-en-Sologne.

Nicolas MORLE expose que le département amène pour tout le Lair-et-Cher et que certaines comcom' mettaient au bout.

Arnaud TAFILET précise qu'il s'agit d'une seule comcom'.

Nicolas MORLE questionne en disant que pour notre territoire, il n'y a ni le département, ni notre comcom' locaux ?

Arnaud TAFILET confirme qu'il n'y a à priori personne à ce jour.

Nicolas MORLE évoque qu'il y a une différence de politique majeure entre ces trois zones et se demande si ce ne serait pas le fait d'une méconnaissance d'une maison de santé ?

Arnaud TAFILET invite à en discuter avec les médecins afin d'orienter ce qu'ils pensent des maisons de santé : créer de belles maisons de santé pour qu'elles restent vides comme on peut le voir à des endroits [...]

Nicolas MORLE le coupe en exposant que cela ne répond pas à sa question : est-ce que le fait que l'aglo et le Département se désengagent de certaines zones n'est-il pas le résultat de l'absence ou de l'insuffisance de maisons de santé dans ces zones ?

Arnaud TAFILET lui répond que non, qu'il a expliqué le pourquoi : c'est qu'en face il y a le SASS, qui est un dispositif national et donc le département, comme la CATY, ne veulent pas prendre ce dispositif en charge puisqu'ils ne veulent pas se rajouter à l'Etat.

Nicolas MORLE lui demande si le SASS c'est les urgences.

Arnaud TAFILET lui répond que non. Enfin, ça ressemble à PAIS, en fait. C'est comme PAIS aujourd'hui, on a avec le 15 et les urgences. Le SASS, c'est à peu près la même modalité, sauf qu'aujourd'hui, et c'est pour ça qu'il parle de l'année 2026, aujourd'hui, sur le SASS, en Lair-et-Cher, on n'est pas bien, parce que ça a été lancé tardivement, qu'il n'y a pas suffisamment de médecins pour traiter tous les créneaux médicaux : ce sont des créneaux de deux heures sur le

10/20

SASS VS une journée complète sur PAIS. PAIS aujourd'hui, on sait que sur notre territoire, ça fonctionne, parce que les médecins sont déjà en place et couvrent tous les créneaux. Le SASS, aujourd'hui, il a un dispositif qui est en train d'être mis en place : deux heures de créneaux par jour, par médecin, et du coup, ils n'ont pas suffisamment de médecins pour couvrir tous les créneaux. Donc, demain pour notre territoire, on arrive PAIS, on n'a pas de médecin SASS dans le coin, donc on va être envoyé je ne sais où, et en plus, on n'est pas sûr d'avoir les éléments puisqu'il manquera des médecins. En fait, la raison aujourd'hui du désengagement de certaines entités, ce qui stresse, moi je fermais pleinement, c'est le fait qu'il y a un dispositif national qui se met en place. Sauf que l'arrêt du financement de PAIS intervient à un moment où notre système n'est pas sûr. Et du coup, on va se retrouver avec des grosses difficultés le temps que tout ça se mette en place, si ça se met en place un jour, et si un autre ministre, un autre gouvernement ne change pas ce système-là. Ça, on n'en sait rien, il n'y a pas de boule de cristal.

Nicolas MORLE répond que c'est clair, qu'il a compris. Il croit qu'ils n'ont même pas à travailler ça en fonction. Et enfin, c'est finalement qu'il faut, le 13 décembre, de budgéter 41 000 euros avant le 31 décembre, à défaut de quoi on n'aura plus de médecins à Montoire, à défaut de quoi il trouve ça extrêmement irrespectueux du travail des élus.

Arnaud TAFILET rappelle qu'il n'a pas dit qu'on n'aurait plus de médecins, il a dit qu'on n'aurait plus les soins non-programmés. Donc il y en a une partie des gens qui vont se retrouver sans rien. Et pour le détail, il répète : J'AG date de la semaine dernière, il l'a dit tout ça, il se répète, ça a été encore dit, c'était hier, il croit, la commission départementale s'est encore discutée hier, parce que tout ça, c'est un peu logique, il y a une urgence, il y a une vraie urgence, et ça, tout le monde l'a compris, puisque dans toutes les instances, il y a une vraie urgence, et d'ailleurs le rendez-vous qu'il a demandé au président de la CPTS pour qu'on puisse parler de tout ça, parce qu'il y a peut-être d'autres solutions aussi. Peut-être, il ne sait pas. Et du coup, il faut qu'on en discute avec les différents interlocuteurs. D'autres remarques ou questions ?

Pierre BERNEAU MERLET pense qu'à être personnel, il votera contre la proposition de délibération. Ce n'est pas contre le PAIS ou contre le fait d'y participer, mais c'est plutôt, on va dire, contre la méthode et le fait que... Oui, et qu'on reste sur cette délibération et sans l'arrêter. Nicole DELAGNEAU expose qu'avec sa collègue, Nadège BARLOU, à côté d'elle, elles étaient en train de faire un calcul. Donc, 3 400 (habitants), elles pensent qu'à Montoire, on est un peu plus.

Avec Saint-Quentin, parce que Saint-Quentin en fait partie.

Arnaud TAFILET précise qu'on est 3 616 selon l'INSEE.

Nicole DELAGNEAU reprend et indique ce qui est proposé, si on le ramène au nombre d'habitants, à l'année, ça fait autour de 10 euros.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il a déjà fait ces calculs.

Nicole DELAGNEAU trouve que ce n'est pas tout à fait ridicule non plus par rapport à certaines choses qu'il pourrait être abarrat de financer.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il trouve que le coût par habitant est tout à fait absorbable. Et là où il rejoint ses autres collègues, c'est que ce coût devrait être partagé par un ensemble de personnes qui fait qu'on serait à 1 ou 2 euros par tête d'habitant. Et ça, on est complètement d'accord.

Katrina BARON expose que, encore une fois, on précise que si on vote contre, ce n'est pas contre l'innovation du PAIS, c'est contre que Montoire supporte la charge tout seul à chaque fois. Arnaud TAFILET expose que chacun votera en son âme et conscience, qu'on soit pour ou contre. Et au final, si on vote contre, on sait aussi que le système est fini. C'est tout. Voilà, chacun fait comme il veut, comme il le souhaite. On est là pour ça, on est en démocratie. Et heureusement, chacun exprime son souhait.

La délibération est adoptée à 6 votes contre (Mme BARON, M. BERNEAU-MERLET, Mme CHARTIER-MALECOT, M. DUBOIS, M. HENRIOM et M. MORLE) 1 abstention (M. FERRAGU) et 19 votes pour (Mme BARLOU, Mme BELLANDE, Mme BELLANGER, Mme CAILLON, Mme CAMUS, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUJAUD, Mme DRUARD, Mme FILLION, M. GUERINEAU, Mme JULLIEN, M. LANDOIS, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET, M. P. TAFILET et M. VANDECASTEELE)

**57) - ACTION SOCIALE : Information sur le programme assurance santé pour votre commune par AXA**

Il est rappelé que la commune, par délibération 05.09.2022 du 18.09.2022 avait adhéré au programme « Assurance santé pour votre commune » permettant à ses habitants de bénéficier d'une étude de leur couverture de santé et éventuellement d'un tarif préférentiel sur 3 formules de contrat (pouvant aller jusqu'à 20 % de réduction). Celui-ci arrive à échéance.

Proposition de :

RENOUVELER son adhésion au programme « Assurance santé pour votre commune » pour une durée de 12 mois ;

ADOPTER la proposition d'offre promotionnelle « Assurance santé pour votre commune » en pièce jointe ;

AUTORISER le maire à la signer.

**[18h54 : Départ de Mme BARON qui donne son pouvoir à M. BERNEAU-MERLET]**

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir s'il y a eu, une mise en concurrence ? Par exemple, pour le camping, il y a eu une proposition, vous avez fait pareil, c'est une sorte d'appel à la manifestation d'intérêt pour savoir s'il y avait d'autres offres en parallèle. Là, on a été associé pendant un an à une société privée. Vous avez sorti de renouveler le dispositif. Est-ce que d'autres offres d'assurance concurrentes sont parvenues ? Est-ce qu'on en a sollicité d'autres ? Peut-être que le premier fait que vous désirez, 30 %, c'est que la mise en concurrence on aurait connu 35 ou 40 %.

Arnaud TAFILET lui répond que comme il l'avait dit déjà, il n'avait démarché personne. C'est eux qui sont venus eux-mêmes voir la commune. Comme il l'avait dit en 2022, en fait, ce qu'on fait nous, par rapport à ce dossier, c'est juste valider que le fait que quand on est mobilisé, que ça donne droit à une réduction. C'est la société d'assurance qui était venue nous voir. On a eu des remarques d'autres assureurs, suite à cela, mais personne n'est venu nous voir pour faire la même chose ou proposer autre chose. Et à ce jour, personne n'est revenu encore une fois vers nous. Et il insiste là-dessus, si une compagnie d'assurance venait avec ce même type d'offres permettant aux habitants de la commune d'avoir des réductions sur leur contrat, on ferait la même chose. C'est logique de traiter tout le monde de manière équitable, il pense qu'il n'y aurait même pas à le mixer en concurrence et tout le monde aurait le droit de proposer ses éléments et à chaque citoyen d'aller voir et d'en tirer profit.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite savoir, avec le recul, si l'on connaît le nombre d'habitants qui a bénéficié de cette étude de la couverture de santé ?

Arnaud TAFILET lui répond que oui, par rapport à ceux qui ont contracté, il l'a dit juste avant : 40 contrats d'assurance ont été signés.

Ingrid CHARTIER MALECOT le remercie.

Arnaud TAFILET insiste, du coup, avec une moyenne d'économies, il fait : 40 contrats d'assurance signés avec une moyenne d'économies de 30 %, et donc avec des économies, pour certains, de 900 à 1 500 euros, et en plus de cela, ce qui ne se mesure pas en chiffres, c'est qu'il y a eu de l'amélioration des garanties. Donc c'est quand même plus que positif.

Jean-Yves FERRAGU veut simplement souligner que, de toute façon, ça serait difficile de ne pas signer l'autorisation, vu que l'année dernière, elle a été acceptée ici. Il ne voit pas pourquoi on repasse ce point en conseil, c'est très lourd.

Arnaud TAFILET lui répond que c'est des conventions qu'on doit soumettre à chaque fois.

Jean-Yves FERRAGU répond qu'il ne pense pas que ça vaille le coup de débattre là-dessus.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il laisse le débat démocratique.

### La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 6°) - ENFANCE JEUNESSE. Mise en place du dispositif "Papillons"

Vanessa CAILLON, Adjointe au Maire déléguée notamment à l'enfance jeunesse, expose la proposition du conseil municipal des jeunes, étudiée par la commission Enfance-Jeunesse, de mettre en place le dispositif "Papillons" ayant pour vocation principale d'accompagner et d'aider les enfants victimes de violence en leur permettant de libérer leur parole grâce aux boîtes aux lettres Papillons®.

L'un des buts de l'association Les Papillons est d'installer des Boîtes aux Lettres Papillons® dans toutes les écoles et les clubs de sport. Pour que les enfants victimes de toute forme de maltraitance puissent, à leur rythme, glisser un petit mot, un dessin, comme une brouche jetée à la mer. Nous ne pouvons plus accepter que tous les ans, au moins 165 000 enfants soient victimes de violences sexuelles. 1 enfant toutes les 3 minutes. Deux enfants par classe ! Nous ne pouvons plus accepter qu'au moins deux enfants par classe soient victimes de harcèlement scolaire. Nous ne pouvons plus accepter qu'un enfant meurt tous les 5 jours sous les coups de l'un de ses deux parents. Les adultes, ou les autres enfants qui leur font du mal leur interdisent toujours de parler. Mais personne ne leur interdit d'écrire. L'association Les Papillons est maître d'œuvre dans la réalisation de ce projet, en partenariat avec les villes, les écoles, les clubs de sport qui les suivent. Personne ne vient brouiller, educator, minimiser les messages des enfants.

Chaque municipalité partenaire, ou club de sport, structure privée, désigne une personne ressource, formée par l'association, qui va expliquer le dispositif des Boîtes aux lettres Papillons® aux enfants durant le temps périscolaire, ou au moment de l'entraînement.

Des personnes de confiance, désignées par la structure contractante, récupèrent les mots déposés par les enfants au moins deux fois par semaine, ils sont transmis à nos psychologues, salariées de l'association, qui composent le Pôle d'Analyse des Courriers Papillons et qui analysent et traitent tous les mots qui sont transmis chaque jour à l'association.

Chaque fois, selon la nature des faits dénoncés, l'association saisit les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements concernés ou les Procureurs de la République des Tribunaux Judiciaires compétents.

L'année scolaire 2024-2025 permettra de tester ce dispositif dans deux écoles grâce à deux boîtes aux lettres.

Suite à la proposition de la commission enfance-jeunesse réunie le 14 novembre 2024,

Proposition de :

**ADHERER** à l'association Les Papillons® pour l'année scolaire 2024-2025 ;

**ACCÉPTER** le règlement de la cotation d'un montant de 263,00 € correspondant à la contribution financière demandée pour l'acquisition d'un Pack "matériel" comprenant 2 boîtes aux lettres + la formation d'une personne ressource et l'analyse et le suivi des courriers.

Ingrid CHARTIER MALECOT indique que c'est en point plus pratique, qu'elle n'a pas été conviée à la commission Enfance Jeunesse. Elle n'a pas reçu de convocation alors qu'elle reçoit bien celles du conseil municipal. Elle pense qu'il doit y avoir un souci et qu'il va falloir regarder à quel point elle anoue ne pas à comprendre. D'autrême chose, il lui semble qu'un dispositif quasi identique a été porté par l'éducation nationale, elle demande si Vanessa CAILLON a cherché de son côté. Troisième point : elle souhaite savoir si l'école Pasteur a été associée dans le choix de ce dispositif. Et enfin un autre point, qui ne concerne pas précisément celui-ci mais comme c'est la fois des réseaux sociaux, et qu'on a vu tous ça passer, la visite de deux ministres dans nos écoles, elle souhaitait savoir, au-delà de la comm', que reste-t-il de la venue de ces deux ministres éphémères dans nos écoles publiques ? Est-ce qu'elles nous ont apporté du budget supplémentaire ou autre ?

Vanessa CAILLON précise que pour la commission elle l'a envoyée à l'adresse qu'elle avait, on

vérifiera l'adresse mail à la fin de la séance.

Ingrid CHARTIER-MALECOT précise que la directrice a la bonne adresse puisqu'elle reçoit bien les convocations du conseil municipal donc il doit y avoir un souci.

Vanessa CAILLON explique que les écoles ne sont pas prévenues encore, vu qu'il faut que ça soit validé en conseil municipal. Après, pour la mise en place déjà d'un dispositif de ce type dans les écoles, il n'y a pas de boîte aux lettres de ce type dans les écoles avec un accès direct pour les élèves.

Ingrid CHARTIER-MALECOT insiste sur le fait qu'il existe déjà un dispositif similaire dans les écoles, qu'elle va rechercher, système quasi-identique, qui ne fonctionne pas avec un système de boîte aux lettres mais dont l'objectif à atteindre est le même et est porté par l'éducation nationale.

Annie BELLANGER précise qu'il s'agit du programme Phare. Elle précise qu'elle a des gens autour d'elle qui sont enseignants, elle leur demandera, parce qu'elle pense qu'il y a quelque chose qui existe.

Vanessa CAILLON expose que c'est quand même plus accessible pour les enfants.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond qu'elle ne sait pas, il faudrait qu'elle connaisse l'autre dispositif pour pouvoir comparer. Elle n'a pas les éléments, donc elle ne peut pas en dire rien-dessus. Et puis, il y avait eu des deux ministres. Elle attend toujours, au-delà de la comm', ces ministres éphémères, qu'est-ce qu'ils ont apporté à Montbéliard ?

Arnaud TAFILET lui répond qu'elle sait très bien que les visites ministérielles, de toute façon, « on les sait » : ce n'est pas nous qui décidons de voir les ministres ou pas, c'est eux qui nous disent qu'ils arrivent. D'ailleurs, ça a été assez sympathique, parce que c'est on vient, on ne vient pas, on vient, on ne vient pas, et du coup, au dernier moment, on sait qu'ils viennent, il faut tout organiser. Donc ça, voilà, c'est une question organisationnelle et ça fait partie du jeu et de toute façon, c'est la préfecture qui gère, dans l'absolu. Après, ils viennent là pour voir un programme de l'éducation nationale et c'était uniquement leur but de visite. Après, lui, très clairement, à titre personnel, dans le cadre collectif, il a eu de bons échanges avec le Préfet pour, effectivement, amener des projets au niveau scolaire.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite savoir s'il s'agit de projets financés par eux, pas par nous. Arnaud TAFILET rappelle que c'est le syndicat scolaire pour les écoles et après, on échange avec tout le monde.

Ingrid CHARTIER-MALECOT rappelle que le budget du syndicat scolaire est abondé par toutes les communes.

Nicolas MORLE souhaite rebondir sur le programme Phare, il croit en avoir entendu parler : il ne sait pas les détails, mais ça consiste à une espèce d'espace où les enfants mettent leurs remarques, leurs doléances sur des petits papiers. On lui a dit deux choses : on m'a dit, c'est normal, on traite un thème sur par exemple « il m'a piqué des billes ». Je n'ai pas de problème avec ça. Mais surtout, il paraît que ça entraîne des contraintes de gestion quotidienne parce qu'il est supposé qu'un enfant mette dans la boîte aux lettres qu'il est victime de violence et que les personnes en charge de relever cette boîte aux lettres ne le font pas quotidiennement et, par exemple, laissent passer les jours. Est-ce qu'il n'y aura pas des difficultés de responsabilité derrière qui peuvent surgir ?

Vanessa CAILLON expose qu'ils vont être formés pour relever les courriers, pour les analyser et après, ils les envoient à des professionnels qui vont leur dire et vraiment il y a urgence ou pas. Et là, c'est vraiment qu'on mette toutes les chances des enfants à leur côté.

Nicolas MORLE expose que la difficulté c'est de relever quotidiennement.

Vanessa CAILLON précise que le policier municipal qui sera en soutien, c'est pour ça qu'on attend le 1er janvier pour mettre en place. Le policier municipal sera formé et on fera le relevé quotidiennement.

Jean-Yves FERRAGU demande si le dispositif est bien encadré par l'éducation nationale ?  
Vanessa CAILLON lui répond que non.  
Jean-Yves FERRAGU s'en étonne.  
Vanessa CAILLON comprend donc que c'est la municipalité qui propose ce dispositif.  
Jean-Yves FERRAGU comprend donc que le municipalité a créé le dispositif, qu'elle lui a donné un nom, que cela n'existe nulle part ailleurs.  
Vanessa CAILLON lui répond que non, c'est une association de protection de l'enfance qui propose ce dispositif.

Jean-Yves FERRAGU pensait que c'était encadré par l'éducation nationale.  
Vanessa CAILLON lui confirme que non et que l'association essaye de le mettre en place avec l'éducation nationale.

Pierre BERNEAU/MERLET expose que ce qui le surprend dans ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que là, on prend la décision d'adhérer et former un personnel qui peut-être soit un personnel de l'éducation nationale soit du SIVS.

Vanessa CAILLON lui répond que non, c'est le maire municipal.  
Pierre BERNEAU/MERLET répond qu'on va quand même le proposer, et peut-être, et demander une adaptation aux enseignants : on pose ça dans un coin et ça ne change pas.

Vanessa CAILLON précise qu'ils vont passer dans les écoles pour expliquer le dispositif et après, ils n'ont pas à intervenir : s'il y a des choses, on pourra leur faire un retour pour qu'ils traitent les petits sujets.

Pierre BERNEAU/MERLET expose qu'il croit qu'il y a eu un précédent. OK, mais on prend une décision qui impacte leur périmètre. Alors, d'accord, les locaux de l'école appartenant à la mairie mais cela impacte leur fonctionnement sans forcément leur en avoir parlé. Alors, il est d'accord que vous êtes avant de leur parler, il faut déjà savoir si la mairie est d'accord. Notre démarche peut être de travailler avec eux et puis, ils disent que c'est bien ou non, c'est pas bien, on n'en veut pas, ou nous on en veut 4, pour se faire une idée, et nous faire voter ce qui s'en fait de cette concentration. Il croit avoir eu des remontrances, il ne sait plus si c'était pour le passeport au civisme ou pour une autre démarche, ils disaient qu'ils n'étaient pas forcément contre mais ils auraient bien aimé être associés en amont, pas une fois qu'on avait adhéré au le passeport au civisme ou sur une autre démarche qui impliquait les écoles. Mais finalement, on leur amène le truc qui est fessé, c'est le Conseil qui a décidé. En termes de démarche, on pourrait être plus dans la co-construction que dans l'imposition. Mais l'initiative reste intéressante et il va voter pour, sous réserve, que Métaboisement y trouve son compte.

Vanessa CAILLON précise qu'on ne va pas l'imposer aux établissements scolaires mais ne voit pas comment ils pourraient être contre.

La délibération est adoptée à 1 abstention (Mme CHARTIER-MALECOY) et 24 votes pour (Mme BARLOU, Mme BARON, Mme BELLANDE, Mme BELLANGER, M. BERNEAU/MERLET, Mme CAILLON, Mme CAMUS, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, Mme DRUARD, M. DUBOIS, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERWEAU, Mme JULLIEN, M. LANDOIS, M. MORLE, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAPILET, M. P. TAPILET et M. VANDECASTEELE

7°) - ENFANCE JEUNESSE : Avenant n°3 – Convention non compte partenaire

Vanessa CAILLON, Adjointe au Maire déléguée notamment à l'enfance jeunesse, rappelle que dans le cadre du contrat enfance-jeunesse avec la CAF, la commune adhère automatiquement au service "Mon compte partenaire" de la CAF depuis 2019, service régi par une convention d'accès à "Mon compte partenaire" à laquelle est annexé un contrat de services, permettant de consulter les dossiers des allocataires pour la facturation des prestations utilisées, le cas échéant, et de

transmettre des données financières et/ou d'accueil à la CAF pour les deux services concernés : Aides Financières d'Action Sociale (AFAS) et Consultation du Dossier Allocatedaire par les Partenaires de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CDAP-CNAF). Pour notre commune, le CDAP est utilisé pour les facturations et transmissions des données liées aux prestations enfance-jeunesse (garderie) et AFAS pour les transmissions des données liées aux localités de logements communaux bénéficiaires de l'Allocation Logement Social.

L'avenant n°3 fait suite au changement d'adresse du gestionnaire AFAS et CDAP-CNAF de la CAF pour notre département affecté à la CAF des Yvelines et de la modification de l'adresse courriel du gestionnaire d'habilitation de la maison des lumières.

Proposition de :

**ADOPTER** l'avenant n°3 à la convention d'accès à "Mon Compte partenaire" joint ;

**ADOPTER** l'avenant n°3 du contrat de services pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé "Mon compte partenaire" joint ;

**AUTORISER** le Maire ou la conseillère municipale à signer tout document liés à l'avenant n°3 de la convention non compte partenaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

8°) - FINANCES : Décision modificative n° 2 du budget annexe – Camping

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, expose aux membres du conseil qu'il leur est demandé de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables justifié par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

Il s'agit d'une modification de l'amortissement d'achats réalisés en investissement après le vote du budget et d'une facturation de frais de gestion du Synvalrom.

Proposition de :

**ADOPTER** la décision modificative n° 2 sur le budget annexe Camping 2024 qui s'établit comme présenté sur l'état joint.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

9°) - FINANCES : Inventaire et actif – Ajustement

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, expose que, à la demande du Service de Gestion Comptable de Vendôme, il est nécessaire de procéder à la correction d'erreurs sur exercice antérieurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tome 1 – titre 10 – chapitre 3 de l'instruction M57,

Considérant la qualité comptable et la sincérité patrimoniale,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercices antérieurs doit être neutre sur le résultat de l'exercice en cours,

Considérant la note du 12 juin 2014 des ministères de l'Intérieur et des Finances et des Comptes Publics concernant la mise en œuvre de l'avis du Conseil de normalisation des Comptes Publics (Cnosp) n° 2012-05 du 18 octobre 2012, relatif aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dans les collectivités locales relevant des instructions budgétaires et comptables M57.

Considérant que la commune a effectué des travaux de séparation de réseaux des logements Rensard en 2022, que les travaux ont été comptabilisés sur le compte 21318 Imme 2022-42 et qu'ils auraient dû être imputés au compte 21538 ;

Considérant qu'il existe une erreur antérieure à 2007 non identifiable ;

Proposition de :

**AUTORISER** le comptable public à effectuer les opérations d'ordre non budgétaires ci-dessous, pour régulariser les erreurs d'imputations comptables sur exercices antérieurs :

- Immobilisation n° 2022-42 :

o Crédit du compte 1068 pour 465,11 €

o Débit du compte 281538 pour 465,11 €

- Erreur antérieurs à 2007 non identifiables

- o Crédit du compte 1068 pour 36.14 €
- o Débit du compte 28181 pour 36.14 €

**AUTORISER** le Maire à signer tout document en ce sens.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**10\*) FINANCES - Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget 2025**  
 Sophie COUQUID, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, rappelle que l'article L. 1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que l'ordonnateur est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits alloués au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Afin de répondre aux dépenses d'investissements qui vont se présenter avant le vote du budget, il est nécessaire de prévoir une autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget 2025 du budget principal :

Proposition de :

**AUTORISER** l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses à concurrence de 25% du budget de l'exercice précédent pour les dépenses inscrites dans le tableau en annexe, qu'il convient d'engager ou pour des acquisitions qui s'imposent à la commune avant le vote du budget primitif 2025 du budget principal.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 11\*) - AFFAIRES DIVERSES

Arnaud TAFILET précise que :

- les réponses sur le poste de l'adjoint du patrimoine seront apportées avant le prochain conseil municipal ; le Centre de gestion sur sa partie, le Maire sur la sienne.

- Autre point, Pierre BERNEAU MERLET lui avait posé quelques questions au dernier conseil municipal au sujet de la toiture de l'église Saint-Oustrille et il avait oublié le sujet au moment des questions diverses : il précise qu'il n'y a pas tout à fait la finalité, qu'il lui manque les éléments de subvention du département. On l'informe que les éléments sont arrivés avant le conseil. Il précise donc que suite à plusieurs échanges et visites sur place avec notamment le DRAC et l'ABF, plusieurs demandes de subventions ont été demandées par la commune pour financer un montant global hors taxes de travaux de remanement de la toiture à 40 663,41 € afin de faire diminuer au maximum le reste à charge de la commune. Il insiste, il y a eu un vrai travail sur ce sujet qui a permis de déposer plusieurs demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et de la Fondation du Patrimoine. Le DRAC a accordé une subvention de 15 000 €, le CD41 de 4 361 € lors de sa commission d'hier et la Fondation du Patrimoine participera pour un montant de 14 833 € soit 7 191 € de la collecte réalisée par l'association de sauvegarde de l'église de Saint-Oustrille et 7 742 € de subvention soit 84 % de subvention. Les travaux devront être réalisés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025, l'entreprise a été contactée, nous attendons leur retour sur le délai de réalisation travaux, qui devront l'être

dans le temps imparti. Dossier complet, subvention maximale donc on y va.

- Il répond également à la question posée sur les chats errants : deux membres du collectif de défense des chats errants de Montoire-sur-le-Loir ont été rencontrés le 28 novembre dernier en mairie, les différentes possibilités de prise en charge ont été évoquées et celle retenue est celle d'un conventionnement avec l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants au nom de celle-ci. Cette dernière a été recontactée et nous attendons son accord pour convenir avec la commune et nous espérons vous présenter un projet de convention lors du prochain conseil municipal.

- L'Hôpital : où en sommes-nous ? C'était également une question, comme cela a été rappelé tout à l'heure, il y a bien une ligne budgétaire cette année. Quand il faut que ça aille vite, quand ça ne veut pas bien se passer, rien n'est simple finalement. Pour les locaux de l'hôpital, nous devons nous porter locataire d'une partie des locaux, ceux occupés par les praticiens avant leur déménagement dans les chambres de l'EHPAD. On avait étudié avec eux leur positionnement, ce qu'ils attendaient puisque c'est eux qui savent de quoi ils ont besoin. Ils s'étaient mis d'accord sur ce point sauf que nous avons demandé un diagnostic amianté avant travaux à l'hôpital qu'ils n'avaient pas donc on leur a demandé l'autorisation de faire réaliser ce diagnostic. Nous l'avons reçu il y a environ un mois et malheureusement, il y a de l'amiante dans la colle du sol. Des travaux avec amiante, c'est beaucoup d'argent, contrairement à des travaux sans amiante. Nous avons donc informé l'hôpital, avons eu des échanges, cela fait peur de base mais en regardant les rapports, il n'y a pas de l'amiante partout mais il y en a là où on devait positionner les médecins généralistes. Mais la problématique reste valable pour les autres professions médicales et paramédicales. On a regardé comment conserver les choses sans toucher aux zones amiantées et on a trouvé une solution qui a été montrée la semaine dernière aux médecins lors de l'AG PAIS, un nouveau rendez-vous est fixé mardi prochain pour pouvoir à nouveau visiter les locaux de l'hôpital, reprendre des mesures et vérifier les éléments pour lancer les sujets. Ensuite on fait toutes les étapes nécessaires et demander un fonds de concours au CD41 pour les travaux réalisés et il pourra en être demandé un également à la CATV. C'est cette fois-ci en très bonne voie et il espère que ce projet verra le jour au 2<sup>ème</sup> semestre 2025 pour être réalisable en tenant compte des délais liés aux marchés publics. Il précise qu'il a échangé avec les médecins, ils sont rassurés parce qu'on a entendu de tout sur ce sujet, il les rencontre très très régulièrement, ils échantonnent de tout de façon ouverte sans rien cacher.

Jean-Yves FERRAGU demande si le propriétaire des locaux n'est pas dans l'obligation de procéder au désamiantage ?

Arnaud TAFILET lui répond qu'il ne croit pas.

Jean-Yves FERRAGU s'étonne qu'il puisse mettre un local en location non conforme.

Arnaud TAFILET lui répond que l'amiante est dans la colle, pas dans les revêtements. C'est la colle au sol des salles de bain de l'ancien EHPAD, donc tant qu'on ne pose pas, on ne crée pas de risque d'exposition. Ça complexifie le projet mais si on ne touche pas à ces éléments, on arrive à positionner tout le monde. Sur un échange récent avec la directrice de l'Hôpital, elle lui indiquait qu'ils avaient prévu d'autres travaux ailleurs, avec la même problématique, et ils ont revu leur projet pour ne pas toucher à l'amiante sinon on part dans des budgets de fou. Ce qu'il voit aujourd'hui, c'est qu'on a la possibilité de faire, que les médecins sont ok avec ça, qu'ils restent à l'endroit où ils souhaitaient rester dans un lieu stratégique idéal : en centre-ville, proche des commerces et des services et ça, il en discutait encore avec un pharmacien tout à l'heure, et ce dernier le voit plutôt d'un bon œil. On va regarder dans le détail ce qu'il y a à faire mais on est plutôt dans une bonne nouvelle aujourd'hui et il se répète : les médecins sont rassurés et ça c'est important.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite qu'on rappelle qu'on s'engage sur une location pluriannuelle.

Arnaud TAFILET le lui confirme, il y a un projet de convention avec l'hôpital qu'on peut vous transmettre à l'issue du conseil sans attendre après x ou y choses ; il a d'ailleurs déjà fait modifier quelques éléments, notamment sur les montants.

Pierre BERNEAU MERLET explique qu'on va faire des travaux pour remettre au propre mais pour une location sur combien de temps ?

Arnaud TAFILET lui répond que c'est sur 15 ou 16 ans car 10 ans c'était trop court pour les médecins pour se projeter réellement et pour la commune, 15 ans, ça permettait d'arriver à la fin de l'embaînement et si on veut basculer sur autre chose après, il sera possible de le faire. C'est un compromis pour tout le monde, une pérennité suffisante pour permettre aux médecins de se projeter, et, pour la commune, un retour d'expérience, la possibilité de s'adapter à l'offre médicale locale qu'on ne connaît pas dans 15 ans. Il sera possible de faire une contre-proposition au centre hospitalier.

Pierre BERNEAU MERLET expose que pour la commune c'est l'aménagement intérieur, la décoration/peinture et que l'hôpital reste responsable de la toiture, des huisseries, de la plomberie, etc.

Arnaud TAFILET lui répond que pour la plomberie, il ne sait pas, enfin la petite plomberie oui, le réseau / gros œuvre, c'est à la charge de l'hôpital.

Pierre BERNEAU MERLET fait la remarque par rapport à des travaux d'investissements qui sont faits chez quelqu'un d'autre : on aurait un bâtiment municipal, on le remet à neuf, c'est bien. Si on remet à neuf l'hôpital en laissant la propriété à l'hôpital, cela l'interrogeait.

Arnaud TAFILET fait un complément, il est raccord sur ce sujet et il ferait dit à l'hôpital en conseil de surveillance, et aux praticiens : on ne part pas sur des travaux pharaoniques, on part sur mettre un sol propre, retaire des murs dégradés, il sera nécessaire également de reboissonner certain lieux pour faire des bureaux de tailles correctes mais c'est placo, peinture et revêtement de sol. Ça restera des travaux à minima car nous ne sommes pas chez nous.

Nicolas MORLE demande si une commission est programmée pour ça.

Arnaud TAFILET lui répond que non, pas pour le moment. En commission travaux, il sera présenté [...]

Nicolas MORLE le coupe et demande une commission hôpital pour parler des contrats que le Maire négocie actuellement, les contrats qui seront à venir avec les médecins. Son propos est : s'il était possible d'éviter de les avoir juste quelques jours avant de les voter, c'est plus sain pour faire des observations.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il sait qu'on lui reproche plein de choses mais ce soir il s'est repêché beaucoup de fois, il veut bien le faire mais il faudrait aussi écouter un petit peu : la convention va être poussée pour qu'elle puisse être regardée avant le conseil, il vient de le dire [...]

Nicolas MORLE le coupe à nouveau et demande les annexes, les plans, les travaux, les sous-groupes.

Arnaud TAFILET répond qu'il parle déjà de la convention car pour le reste, il n'a pas encore les informations puisque notamment, il faut aller prendre des mesures, etc.

Nicolas MORLE l'interroge sur le fait qu'il n'y aura donc pas de commission dédiée, qu'il n'a pas l'intention de créer une commission pour ces travaux.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il a dit aussi, qu'il y aura une commission travaux.

Nicolas MORLE lui demande si en commission travaux ils viennent les devis, ce genre de chose car il a l'impression que le Maire même lui-même les travaux de désamiantage actuellement et il l'en félicite et l'admire.

Arnaud TAFILET lui répond qu'en effet, il met sa case et qu'il a un Bac + 8 amianté.

Nicolas MORLE lui répond qu'il voudrait juste les contrats avant les 8 jours qui précèdent le conseil.

Arnaud TAFILET lui a confirmé précédemment, il lui demande de ne pas tourner en rond et de bien vouloir aller à l'essentiel.

Arnaud TAFILET communique les manifestations à venir d'ici le prochain conseil municipal :

- Les marchés des 25/12 et 01/01 sont avancés au 24/12 et 31/12 ;
- Le marché de Noël de Montiers aura lieu le 21/12 ;
- 24/01/2025 : Conseil municipal ;
- 31/01/2025 : Vote de la municipalité.

Pierre BERNEAU MERLET demande s'il y a des chocolats offerts par la mairie cette année.

Arnaud TAFILET répond que ce n'est pas par la mairie mais par le CCAS, et il précise qu'il reste le centre-ville à distribuer, vous pouvez vous inscrire en mairie. Ce sont les mêmes colis que l'an passé.

Jean-Yves FERRAGU voudrait préciser que suite à la démission de Dominique DURAND, il va se désengager de la liste majoritaire.

Arnaud TAFILET lui demande de bien vouloir lui faire un courrier mais il n'y a pas de souci.

Jean-Yves FERRAGU confirme qu'il fera un courrier.

Arnaud TAFILET indique chacun à la fois ce qu'il souhaite, en son âme et conscience et heureusement.

Ingrid CHARTIER-MALECOT revient sur le sujet des chocolats/colis du CCAS, elle rappelle qu'elle siège au CCAS, qu'elle n'est pas toute seule, il y a des représentants des associations et des élus, il serait quand même été correct, quand on est correct avec des élus qui s'impliquent et qui s'engagent dans une municipalité, qu'ils reçoivent un message car le ils apprennent qu'il ne reste plus que le centre-ville à distribuer. C'est quand même incroyable, elle s'était déjà attaquée avec le Maire en réunion de CCAS à ce sujet en évoquant cette façon de faire et on recommence encore une fois. Pourquoi tout le monde n'est pas convoqué, comme c'était le cas avant dans l'ancienne mandature ; nous étions dans l'opposition et nous étions toujours invités à faire les distributions. Mais là, non c'est fait juste par petits groupes, elle trouve cela très désagréable.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il n'est dupe de rien, que nous approchons de 2026, ça aurait été bien l'année dernière de vouloir distribuer et, en l'occurrence, Saint-Oustrille par exemple, on l'a fait car il y a deux ans, nous avons eu des retours très désagréables sur la distribution donc il préfère que cela soit fait de façon sûre sans prendre des propos désagréables derrière, il l'en remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 20h30.

Le secrétaire de séance  
auxiliaire

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Cindy HUREAU

Sophie DOUAUD

Arnaud TAFILET